

BULLETIN ÉDITÉ  
AVEC  
LE SOUTIEN DE



**CAMIF**  
*Faites le choix du vrai*



S  
O  
M  
M  
A  
I  
R  
E  
M  
A  
I  
R  
E  
8  
3  
•  
j  
u  
i  
n  
2  
0  
0  
6

Le comité de rédaction attend et reçoit vos informations, vos suggestions, vos articles à l'adresse de  
**l'inspection académique,**  
**cellule communication,**  
 **cité administrative,**  
**boulevard Armand Duportal, bâtiment F**  
**B.P. 40303 31003 Toulouse cedex 6**  
**ia31-pub@ac-toulouse.fr**  
et reste à votre écoute au **05-34-44-87-02**  
du lundi au vendredi  
de 8.00 à 17.00



- **4 LE DOSSIER :  
ÉCOLE ET POLITIQUE DE LA VILLE**



- 4 SOMMAIRE du dossier
- 5 HISTORIQUE de la politique de la ville
- 14 LES dispositifs liés à l'école



Notre partenaire  
pour ce numéro

**LE DOSSIER SCIENCES,**  
EN ENCART CENTRAL DÉTACHABLE  
PAGINÉ DE I à IV

Directeur responsable :  
Jean Rafenomanjato  
Rédaction en chef :  
Catherine Lasserre  
Conception graphique :  
Daniel Giltaix  
Impression :  
Graphic Pyrénées  
Dépôt légal : avril-1992  
ISSN : 1165-0583  
Ce n° a été imprimé  
à 2 500 exemplaires

L'AVENIR PASSE PAR L'ÉCOLE

# ÉCOLE ET POLITIQUE DE LA VILLE



## SOMMAIRE

5	HISTORIQUE POLITIQUE DE LA VILLE 1970-2004
10	TOULOUSE : LES DIFFÉRENTS DISPOSITIFS
10	• Le contrat de Ville
11	• Rôle du « délégué État »
11	• Rôle du « chef de projet » DSU
13	• Le grand projet de ville (GPV)
13	• Zone franche urbaine
13	• Le contrat local de sécurité (CLS)
14	LES DISPOSITIFS LIÉS À L'ÉCOLE
14	• Veille éducative
14	• Le contrat éducatif local (CEL)
16	• Le contrat d'accompagnement à la scolarité (CLAS)
20	• Programme de réussite éducative
25	LES SIGLES

## Historique de la "Politique de la ville" de 1970 à 2004

Majorité gouvernementale "à droite"

Majorité gouvernementale "à gauche"

Période de cohabitation

*En italique-gras, ce qui concerne  
l'Éducation nationale*

<b>1970</b>	Début des « années béton ». Prise de conscience des problèmes liés à la crise pétrolière, au chômage qui touche les plus démunis.
<b>1973</b>	Création par des hauts fonctionnaires de l'Équipement, l'Action sociale et la Jeunesse du groupe de réflexion « habitat et vie sociale » (HVS) dont l'objectif est d'améliorer les relations sociales dans les grands ensembles.
<b>1976 1977</b>	Instauration du « fonds d'aménagement urbain » (FAU) pour l'aménagement des centres-villes et leurs quartiers et premier « plan banlieue ».
<b>1980</b>	Création d'un groupe interministériel permanent pour l'aménagement des banlieues.
<b>1981</b>	Révolte des Minguettes (69). « Juillet noir » dans les ZUP de Vénissieux, Villeurbanne et Vaulx-en-Velin. Émeutes à Brixton (Angleterre). Mise en place des premiers dispositifs « politique de la Ville ». Création de la commission pour le développement social des quartiers. Création des zones d'éducation prioritaires (ZEP). Conseils communaux de prévention de la délinquance (CCPD). États généraux de la ville.
<b>1982</b>	Instauration de la première ZEP. Création du comité Interministériel et de la mission de lutte permanente contre la toxicomanie. Création de la délégation à l'insertion professionnelle des jeunes en difficulté (DIJ). Ordonnance sur la mise en place des « missions locales » pour l'emploi. Mise en place de la commission des maires de France sur la délinquance. Premières opérations « prévention été ». Premières lois sur la décentralisation.
<b>1983</b>	Création du Conseil national de la prévention de la délinquance. Meurtre d'un enfant à la cité des 4 000 à la Courneuve. Première marche des Beurs (F. Mitterrand les reçoit en décembre). Démarrage de la « mission banlieue 89 ».
<b>1984</b>	Création du « comité interministériel des villes » (CIV). Création du Fonds social urbain (FSU). Mise en place des MOUS (maîtrise d'œuvre urbaine et sociale) et des « chefs de projets ». Deuxième marche des Beurs.



<b>1985</b>	Lancement des contrats d'actions de prévention pour la sécurité dans les villes (CAPS). La politique de contractualisation concerne 148 sites, 18 régions.
<b>1986</b>	Les crédits de banlieues 89 sont gelés.
<b>1987</b>	Banlieue 89 crée le concept de « projet urbain ».
<b>1988</b>	Nomination du premier délégué interministériel à la ville. Organisation : Conseil national des villes (CNV) chargé de la réflexion politique. Comité interministériel des villes et du développement social urbain. Délégation interministérielle à la ville (DIV) et au développement social urbain (DIV) qui reprend les activités de Banlieue 89. Création du comité national des régies de quartier. Caisse des dépôts et consignations s'engage dans le programme « développement solidarité ». Loi relative au revenu minimum d'insertion (RMI).
<b>1989</b>	Démarrage du X <sup>e</sup> plan. 400 quartiers bénéficient de DSQ (développement social de quartier), conventions ville/habitat, contrats de villes. La circulaire Rocard fonde véritablement la politique de la ville. Création du concept de développement social urbain (DSU) pour l'intégration des quartiers dans la ville. Circulaire sur la prévention de la délinquance. Création du Haut Conseil à l'intégration.
<b>1990</b>	Année de création du ministère de la Ville Loi Besson sur le droit au logement des plus défavorisés 60 sites pilotes pour l'intégration via le FAS (Fonds d'action sociale) 3 jours d'émeutes à Vaulx-en-Velin (69).
<b>1991</b>	Nomination de 13 sous-préfets à la Ville. Émeutes à Sartrouville (78). Incidents au Val Fourré à Mantes la Jolie (78). Médiatisation sur le chômage, l'ennui, la violence, la drogue, les révoltes, l'intégrisme religieux. Création de la section « violences urbaines » aux renseignements généraux. Loi instaurant la dotation de solidarité urbaine sur la solidarité financière entre les communes. Loi sur l'orientation pour la ville (LOV). Adoption de la procédure grands projets urbains (GPU). Loi pour les fonctionnaires travaillant dans les quartiers (ASA).
<b>1992</b>	Création du 1 % associatif (1 % des sommes dotation solidarité urbaine pour le soutien d'associations d'habitants). Création de parrainage des quartiers par des grandes entreprises. Circulaire sur les plans locaux de sécurité. Procédure unique pour le contrat de ville et fonds unique d'intervention pour la ville. Création de « quartiers et villes de France », établissement public pour assister techniquement les GPU (Grands projets urbains). Dispositif « délégués État » créés par le préfet du Rhône (affirmer une présence qualifiée de l'État dans les quartiers, assurer une interface efficace entre les besoins des quartiers et les services déconcentrés de l'État).

<b>1993</b>	Plans locaux d'insertion par l'économie (PLIE). Première sélection de sites de contrats de ville : 185 sites urbains.
	Création d'un « plan de relance pour la ville ». Circulaire sur les réseaux de santé de proximité. Incidents dans les quartiers Nord de Melun (77).
<b>1994</b>	Création du fonds interministériel d'intervention pour la ville (FIV). Circulaire sur la lutte contre l'insécurité en milieu urbain. Signature de 214 contrats de ville dont 160 avec le fonds d'action social (FAS). Choix de 12 GPU. Charte « partenaires pour la ville » (appel à projets lancés par la DIV, délégation interministérielle à la ville). Loi sur les bonifications pour les fonctionnaires affectés dans les quartiers. Incidents à Rouen (76). Incidents à Pau (64). Incidents à Lille (59). Lancement du premier programme européen « URBAN » d'aide aux quartiers urbains défavorisés par une approche intégrée des problèmes économiques, sociaux et environnementaux.
<b>1995</b>	Loi Carrez. Loi sur l'aménagement du territoire avec les mesures fiscales pour zones sensibles et/ou de redynamisation urbaine (ZUS/ZRU). Lois sur la justice et sur la sécurité avec dispositions pour la politique de la ville. Réglementation pour l'accès des jeunes aux emplois consolidés. 8 sites français retenus pour le programme URBAN. Incidents au Havre (76). Incidents à Noisy-Le-Grand (93). Incidents à Nanterre (92). Incidents à Laval (53). Circulaire sur la mise en œuvre de l'évaluation des contrats de ville.
<b>1996</b>	Loi relative au pacte de relance pour la ville. Loi pour un supplément de loyer de solidarité. Création des emplois de villes. Incidents à Charleville-Mézières (08) Création, pour 5 ans, de 44 zones franches urbaines (ZFU) pour favoriser le développement économique dans des zones défavorisées, grâce à des mesures fiscales et sociales dérogatoires dans le cadre du « pacte de relance ». Naissance des premières « communautés urbaines ».
<b>1997</b>	Finalisation de la réglementation du pacte de relance, application des dispositifs ZFU (zone franche urbaine), ZUS (zone urbaine sensible), ZRU (zone de redynamisation urbaine). Augmentation de la dotation solidarité urbaine, 20 % des emplois jeunes réservés aux habitants des quartiers en zones sensibles, prolongation des contrats de villes, politique de la ville étendue aux agglomérations. Création du concept de police de proximité. Incidents à Dammarie-Les-Lys (77). Émeutes à Strasbourg (67).



1998

Saccages dans le train Paris-Mantes La Jolie (78).  
Émeutes à Toulouse suite à la mort d'Habib (31).  
Loi d'orientation relative à la lutte contre les exclusions.  
Le fonds interministériel à la ville est confirmé et développé.

**Assises nationales des ZEP.**

**Relance de l'éducation prioritaire : mise en place des réseaux d'éducation prioritaires (REP) et des contrats de réussite (B. O n° 29 du 16 juillet 1998).**

1999

Création des communautés d'agglomération.  
1<sup>er</sup> contrat de ville XII<sup>e</sup> plan.  
1 300 quartiers et 6 millions d'habitants en « contrat de ville ».  
Généralisation des « délégués État ».  
Création des 50 « grands projets de ville » (GPV) et de 30 opérations de renouvellement urbain.

**Relance de l'éducation prioritaire : élaboration, pilotage et accompagnement des contrats de réussite des réseaux d'éducation prioritaire (B. O n° 4 du 28 janvier 1999).**

2000

Rixes armées entre bandes au centre commercial de la Défense (75).  
Multiplication d'incidents dans différents quartiers. Pompiers et médecins se font régulièrement agressés.  
Instructions sur les contrats éducatifs locaux (CEL).  
Loi SRU (solidarité renouvellement urbain). Refonte des règles de l'urbanisme et de l'aménagement foncier pour préparer la ville française au III<sup>e</sup> millénaire.  
Circulaire ministérielle sur les « délégués État »

**Création des « pôles d'excellence dans les ZEP et les REP » (B. O n° 8 du 24 février 2000).**

2001

Prolongement des zones franches jusqu'en 2004.  
Lancement du programme URBAN 2 avec un accent particulier mis sur l'innovation.  
Circulaire sur le programme national de développement des pratiques artistiques et culturelles des jeunes dans les sites en contrats de ville.  
Renforcement de la sécurité et contrats locaux de sécurité.  
Le comité interministériel à la ville propose des nouvelles subventions (prêts à taux réduit pour améliorer la vie quotidienne des français vivant dans des quartiers difficiles. 3 grands programmes : abattre les tours, rénover les logements, améliorer la qualité de vie et sécuriser, favoriser la réussite des jeunes).  
Le FAS devient le FASILD (Fonds d'action et de soutien pour l'intégration et la lutte contre les discriminations).

2002

Loi de modernisation sociale.  
Création du « comité national d'évaluation de la politique de la ville ».  
Circulaire modifiant les exonérations de charges sociales patronales en ZFU.  
Loi sur la démocratie de proximité.

2003

Doublement du programme des ZFU.  
Loi d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine.  
4 objectifs :  
- rétablir l'équité territoriale et l'égalité des chances,  
- rénover durablement l'habitat et le cadre de vie des quartiers,  
- soutenir le développement d'activités économiques et la création d'emplois,  
- lutter contre la marginalisation durable des ménages surendettés.

Création d'un observatoire national des ZUS pour faire les analyses et le suivi de la mise en œuvre

des politiques publiques.

Création d'une agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU).

Création de nouvelles zones franches urbaines.

Création d'une procédure de « rétablissement personnel ».

***Éducation prioritaire : des objectifs et des méthodes pour lutter contre la fracture scolaire et élaborer les contrats de réussite scolaire (B. O n° 33 du 11 septembre 2003).***

**2004**

Création de 41 nouvelles zones franches urbaines.

Présentation officielle de l'ANRU (agence nationale pour la rénovation urbaine), son comité d'évaluation et la liste des projets de rénovation urbaine (PRU).

Plan de cohésion sociale (dont le programme de réussite éducative).

**2005**

Mise en place des premières mesures du plan de cohésion sociale.

Émeutes pendant une vingtaine de jours dans les zones urbaines sensibles des grandes villes françaises : à Toulouse, affrontements, incendies de véhicules, ***incendies d'une école maternelle et d'une salle polyvalente d'une école élémentaire.***



# TOULOUSE : LES DIFFÉRENTS DISPOSITIFS

## Politique de la ville et de droit commun

En 1998, le comité interministériel des villes (CIV) a spécifié le caractère prioritaire de la politique de la ville dont le but est d'intervenir globalement sur des territoires fragilisés par des difficultés économiques et sociales. Quatre objectifs dominants ont été dégagés : garantir le pacte républicain sur tout le territoire, assurer la cohésion sociale dans les villes, mobiliser autour d'un projet collectif et construire un nouvel espace démocratique avec les habitants.

Le gouvernement a donc décidé de décliner cette politique par la mise en œuvre de contrats de ville qui sont conclus pour une période de 6 ans. Le troisième contrat de ville a été signé en 2000 (2000-2006).

Les signataires sont : l'État, le Conseil régional, le Conseil général de la Haute-Garonne, la communauté d'agglomération du grand Toulouse, la communauté d'agglomération du SICOVAL, les communes de Plaisance-du-Touch, de Portet-sur-Garonne et de Saint Jean.



### LE CONTRAT DE VILLE :

Par l'intermédiaire du contrat de ville dont la convention cadre a été signée en décembre 2000 entre l'État, la ville, le Conseil général et le Conseil régional, le grand Toulouse s'est engagé avec les 25 communes de son territoire dans une politique partenariale dont l'objectif général est de lutter contre l'exclusion.

L'animation du contrat de ville est assurée par l'équipe de techniciens du groupement d'intérêt public du contrat de ville 3 dirigée par Brigitte Verne (tél : 05 34 45 17 50)

### LES PRIORITÉS DU CONTRAT DE VILLE :

- Développement urbain et habitat : requalification de l'existant et politique d'attribution des logements sociaux.
- Développement de l'emploi et de l'insertion : une convention PLIE (plan local pour l'insertion et l'emploi) a été élaborée pour développer un plan d'actions pour les publics les plus éloignés de l'emploi. Les services publics (ANPE, mission locale, services communaux et départementaux) sont mobilisés pour accompagner les bénéficiaires dans leur parcours vers l'emploi.
- Une politique d'égalité, d'accès au droit et d'échange social.
- Veille sociale et prévention.
- Une politique de la jeunesse.

Ces priorités se déclinent sur le terrain par l'intermédiaire de conventions territoriales (5) et thématiques (6 en cours et 3 en cours en préparation) :

- Conventions territoriales à Toulouse :
  - Quartiers est
  - Zone de redynamisation urbaine (ZRU) : Bagatelle, Faourette, Bordelongue, Bellefontaine, Reynerie, Empalot (cette délimitation de territoire correspond au tracé du GPV)
  - Zone urbaine sensible (ZUS) : les Izards (Isards-Trois Cocus, les cités Bourbaki, Fronton, Madrid et Negreneys)

Dans l'agglomération toulousaine, trois conventions territoriales ont été signées avec les communes de Balma, Colomiers et Cugnaux (ZUS).

- Conventions thématiques :
  - Le PLIE : plan local pour l'insertion et l'emploi.
  - La MODAT : mission d'observation de la délinquance dans l'agglomération toulousaine.
  - Copropriétés : suivi des plans de sauvegarde.
  - Mineurs déscolarisés ou en voie de déscolarisation.
  - Articulation entre les dispositifs d'éduca-

tion.de prévention spécialisée et d'accès aux soins pour les publics jeunes.

- Parentalité.

• Conventions en préparation :

- La question de l'errance.
- Le développement culturel dans l'agglomération toulousaine.

Pour la ville de Toulouse, la mise en œuvre de ce contrat est assurée par la mission de développement social (MDS) dont la représentante élue est Mme de Veyrinas relayée sur les différents quartiers concernés, par « les chefs de projet » DSU (développement social urbain) et par l'État représenté par le sous-préfet, M. Grimaud, adjoint du préfet, relayé par les « délégués État ».

### RÔLE DU « DÉLÉGUÉ ÉTAT » :

Nommé par le préfet, le « délégué État » est un agent de l'État issu des services déconcentrés qui intervient dans la politique de la ville (Éducation nationale, Équipement, Affaires sociales...). Placé sous l'autorité du sous-préfet, il a pour mission d'être un relais de l'État sur un quartier DSU. Il participe aux divers travaux des commissions animées par le chef de projet, il rencontre les acteurs locaux de la politique de la ville (associations, services publics) ainsi que les habitants.

Le délégué État informe les services concernés de l'État de ce qui se passe sur le quartier. Il fait de même avec le sous-préfet afin que l'intervention de l'État soit rapide et cohérente dans le respect des prérogatives de chacun.

### Les délégués État intervenant sur différentes thématiques :

- Insertion/développement économique :  
Évelyne Petitpas (Emploi)  
[evelyne.petitpas@dd-31.travail.gouv.fr](mailto:evelyne.petitpas@dd-31.travail.gouv.fr)
- Habitat/Logement/Rénovation urbaine :  
Gilles Fournier (DDE)  
[gilles.fournier@equipement.gouv.fr](mailto:gilles.fournier@equipement.gouv.fr)
- Éducation/Projet éducatif local/dispositif de :  
Vincent Denis (Éducation nationale)  
[vincent.denis@ac-toulouse.fr](mailto:vincent.denis@ac-toulouse.fr)  
Alain Trouillet (Éducation nationale)  
[alain.trouillet@ac-toulouse.fr](mailto:alain.trouillet@ac-toulouse.fr)
- Politique de la jeunesse :  
Nathalie Baudin (Jeunesse et sport) pour Bagatelle/  
Faourette  
[nathalie.baudin@jeunesse-sports.gouv.fr](mailto:nathalie.baudin@jeunesse-sports.gouv.fr)  
Marie-Gilles Trévis (Jeunesse et Sport) pour Reynerie/Bellefontaine  
[marie-gilles.dobrowolski@jeunesse-sports.gouv.fr](mailto:marie-gilles.dobrowolski@jeunesse-sports.gouv.fr)

### Les délégués État intervenant sur différents territoires :

#### GPV :

Évelyne Petitpas

[evelyne.petitpas@dd-31.travail.gouv.fr](mailto:evelyne.petitpas@dd-31.travail.gouv.fr)

Nadine de Nardi

[nadine.denardi@equipement.gouv.fr](mailto:nadine.denardi@equipement.gouv.fr)

#### Quartiers nord :

Nathalie Pacoud

[nathalie.pacoud@sante.gouv.fr](mailto:nathalie.pacoud@sante.gouv.fr)

#### Quartier Empalot :

Gérard Aniorte

[gerard.aniorte@jeunesse-sports.gouv.fr](mailto:gerard.aniorte@jeunesse-sports.gouv.fr)

#### Quartier est :

Marie-Gilles Trévis

[marie-gilles.dobrowolski@jeunesse-sports.gouv.fr](mailto:marie-gilles.dobrowolski@jeunesse-sports.gouv.fr)

### RÔLE DU CHEF DE PROJET DSU :

Les quartiers en DSU sont engagés dans une politique de requalification urbaine qui vise à améliorer la vie des habitants et l'image du quartier dans la ville dans un souci de diversification urbaine et sociale.

Le chef de projet a pour mission d'animer les différents dispositifs et structures de concertation entre habitants, responsables d'associations et représentants d'institutions. Il assure le suivi des décisions prises par les signataires du contrat de ville. Il organise les programmations de travail, il anime des commissions thématiques sur le quartier. Chaque année dans le cadre des subventions allouées, le chef de projet, avec l'aide des membres de l'équipe opérationnelle, sélectionne les projets œuvrant pour la réussite de la politique de la ville sur le quartier. Le chef de projet est rattaché au service municipal de la mission de développement social dont l'élue responsable est Mme de Veyrinas.



**Pour le grand Mirail :**

- Chef de projet Reynerie/Mirail université : Hervé Meynard [hervemeynard@mairie-toulouse.fr](mailto:hervemeynard@mairie-toulouse.fr)
- Chef de projet adjointe Reynerie/Mirail université : Nicole Soudin [nicole.soudin@mairie-toulouse.fr](mailto:nicole.soudin@mairie-toulouse.fr)
- Chef de projet Bellefontaine : Serge Dolcemascolo [serge.dolcemascolo@mairie-toulouse.fr](mailto:serge.dolcemascolo@mairie-toulouse.fr)
- Chef de projet adjointe Bellefontaine : Simone Lecommandeur [simone.lecommandeur@mairie-toulouse.fr](mailto:simone.lecommandeur@mairie-toulouse.fr)
- Chef de projet Bagatelle/Faourette : Jean-Paul Boudou [jeanpaul.boudou@mairie-toulouse.fr](mailto:jeanpaul.boudou@mairie-toulouse.fr)
- Chef de projet adjoint Bagatelle/Faourette : Cyril Riou [cyril.riou@mairie-toulouse.fr](mailto:cyril.riou@mairie-toulouse.fr)

**Pour Empalot :**

- Chef de projet : Joël Miellet [joel.miellet@mairie-toulouse.fr](mailto:joel.miellet@mairie-toulouse.fr)

- Chef de projet adjoint : Florent Waeghemaeker [florent.waeghemaeker@mairie-toulouse.fr](mailto:florent.waeghemaeker@mairie-toulouse.fr)

**Pour Toulouse nord :**

- Chef de projet : Bruno Personnaz [bruno.personnaz@mairie-toulouse.fr](mailto:bruno.personnaz@mairie-toulouse.fr)
- Chef de projet adjointe : Annie Pelissa [annie.pelissa@mairie-toulouse.fr](mailto:annie.pelissa@mairie-toulouse.fr)

*Les projets ZEP sont subventionnés dans le cadre de ce contrat de ville. Ils sont rédigés, par l'intermédiaire des fiches-actions élaborées lors des journées « avenants ZEP » et déposés en décembre par les coordonnateurs ZEP sur le site ministériel POLIVILLE. Les subventions (ÉTAT/VILLE) sont versées généralement au cours du mois de juin suivant.*

**SUBVENTIONS DES PROJETS D'ÉTABLISSEMENTS**

**Droit commun**

**Politique de la ville  
Contrat de ville**

**PAAEI**

**PAC**

**APAC**

**PAAEI  
supplémentaire  
(ZEP)**

**POLIVILLE**

Selon les priorités du projet d'établissement et académique.

Artistiques et culturels

Artistiques et culturels

Selon les priorités du projet de zone

Selon les priorités du contrat de ville

**Dates de dépôt des dossiers**

juin

septembre

septembre

juin

décembre

**Trajet des dossiers**

Envoi par la voie hiérarchique :  
Avis de l'IEN  
Commission  
IA pour attribution du montant financier de la subvention

Envoi par la voie hiérarchique :  
Avis de l'IEN  
Commission  
IA pour attribution du montant financier de la subvention

Envoi par la voie hiérarchique :  
Avis de l'IEN  
Commission  
IA pour attribution du montant financier de la subvention

Envoi par la voie hiérarchique :  
Avis de l'IEN  
Commission  
IA pour attribution du montant financier de la subvention

Transmis au délégué état  
Examiné en équipe opérationnelle (DSU/délégués État/institution) pour avis  
Examiné en cellule technique (État/ville) pour décision financière

**LE GRAND PROJET DE VILLE (GPV) :**

La ville de Toulouse a posé sa candidature et a été retenue parmi les 50 villes bénéficiant du dispositif grand projet de ville s'inscrivant lui aussi dans le dispositif plus général de la politique de la ville. Il concerne les quartiers de Bellefontaine, Reynerie, Mirail université, La Faourette, Bagatelle, Papus, Tabar, Bordelongue et Empalot.

Il a pour but de favoriser l'équilibre social de la ville et de transformer durablement ces quartiers pour les intégrer pleinement au développement social, économique et de prévention de l'agglomération. Le GPV prend en considération dans ses orientations les conséquences de l'explosion d'AZF.

Le GPV s'inscrit dans la continuité des dispositifs déjà mis en place depuis plusieurs années (habitat et vie sociale, développement social des quartiers, contrat de ville) et vise à intensifier les actions déjà entreprises.

Dans ce cadre, un vaste programme de démolitions/reconstructions avec un objectif de mixité de l'offre (logements sociaux/logements privés) est entrepris ainsi que la prise en compte de l'amélioration du cadre de vie des habitants et le renforcement en nombre et qualité des services publics. L'accent sera mis aussi sur l'association des habitants à la conception et à la mise en œuvre du projet.

**ZONE FRANCHE URBAINE (ZFU) :**

La réduction du taux de chômage se voulant un enjeu majeur du GPV, une zone franche urbaine (ZFU) a été créée. Les entreprises qui s'installent en ZFU bénéficient d'exonération totale de charges, taxes et impôts sur une durée de 5 ans, partielles ensuite les années suivantes, et doivent employer au moins 20 % de personnes issues des quartiers du GPV.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2004, 605 créations d'entreprises, 845 embauches dont 39 % pour les habitants du quartier.

**LE CONTRAT LOCAL DE SÉCURITÉ (CLS) :**

Le contrat local de sécurité (dispositif de droit commun) constitue une approche partenariale destinée à résoudre les problèmes de sécurité à Toulouse et dans l'agglomération.

À Toulouse, le diagnostic mené de février à mars 1999 a permis de dégager un grand nombre de préconisations opérationnelles. Un plan d'actions a été établi sous forme de fiches-actions annexées au contrat. Trois axes principaux sont dégagés :

- reconquérir le terrain par une action dissuasive et répressive de proximité,
- prévenir les phénomènes délinquants,
- développer de nouvelles formes de partenariat.



## LES DISPOSITIFS LIÉS À L'ÉCOLE

### VEILLE ÉDUCATIVE :

C'est avec un objectif de prévention et notamment pour trouver des réponses concrètes aux problèmes des jeunes qui sortent chaque année du système scolaire sans qualification ou le quittent prématurément, qu'une veille éducative s'est mise en place.

Elle est pilotée conjointement par :  
la ville de Toulouse : Christine Charbois  
[christine.charbois@mairie-toulouse.fr](mailto:christine.charbois@mairie-toulouse.fr)

l'Éducation nationale :

Isabelle Brousse [ia31-po.ville@ac-toulouse.fr](mailto:ia31-po.ville@ac-toulouse.fr)

le Conseil général :

Mohamed Belhandouz, 05 34 33 40 00

Elle a pour but de mobiliser et de coordonner les intervenants éducatifs et sociaux, les professionnels de la santé et de l'insertion pour repérer les jeunes en rupture ou en voie de rupture et de leur proposer des solutions éducatives et d'insertion.

Deux instances existent :

la cellule de veille dans laquelle les questions de rupture scolaire sont évoquées nominativement par les partenaires et institutions partageant le temps du jeune (avec le respect du secret professionnel).



Une ou des réponses sont recherchées en commun par le partage et le croisement de regards et d'informations. La saisine de la cellule de veille se fait uniquement dans le cas où les solutions internes se seraient révélées inopérantes.

Le comité de veille dans lequel sont traitées de façon anonyme à l'échelle du quartier, les problématiques récurrentes pointées lors des cellules de veille qui les lui signale.

### CONTRAT ÉDUCATIF LOCAL (CEL) :

Créé en 1998, ce contrat mobilise tous les partenaires éducatifs, scolaires, périscolaires et extra-scolaires pour un aménagement du temps et des activités de l'enfant, une meilleure lisibilité et mutualisation de tous les dispositifs existants. L'élaboration de ce contrat est confiée aux communes (à Toulouse, Alice Bourgade [alice.bourgade@mairie-toulouse.fr](mailto:alice.bourgade@mairie-toulouse.fr) ). Les zones urbaines et rurales en difficulté sont prioritaires. Dans ce contrat doivent apparaître la localisation des activités proposées et les responsables de l'organisation de ces activités. La connaissance réciproque des différents projets (zone, écoles, établissements...) doit permettre la continuité éducative.

Des actions diversifiées sont proposées en permettant un accès plus large à toutes les activités culturelles, sportives, artistiques, scientifiques. Tous les projets contractualisés qui ont les mêmes objectifs lui sont intégrés : CLAS (contrat local d'accompagnement à la scolarité), contrat temps libre...

Chaque ministère (Ville, Éducation nationale, Jeunesse et sport, Culture...), collectivités territoriales et autres partenaires (CAF, associations...) contribuent financièrement ou en personnel à ces contrats.

La mise en œuvre de ce contrat est confiée à un coordinateur désigné par l'ensemble des signataires du CEL sur proposition du groupe de pilotage, ce dernier étant piloté par le préfet et animé conjointement par le directeur départemental de la jeunesse et des sports et par l'inspecteur d'académie.

Le CEL fait l'objet d'une évaluation.

## Quelques exemples de CEL

### Plaisance du Touch

C'est en 1999 que le dispositif démarre sur la ville. En 2000, le comité local de pilotage décide dans un premier temps d'élargir l'offre éducative.

Le bureau du CEL organise des ateliers sans supplément de coût, en particulier sur le temps périscolaire pour les enfants et les jeunes. De nombreuses activités sont proposées : pêche, secourisme, ping-pong, roller, gymnastique rythmique, photomontage, rugby à 13 et à 15, arts plastiques, philatélie, tennis, éducation routière, lecture de l'image, bridge, bande dessinée...

En moyenne, chaque année, 1 500 enfants et jeunes sont initiés à ces disciplines.

Dès 2001, le comité local de pilotage s'organise en commission de travail afin de créer le projet éducatif local inspiré des projets pédagogiques de chacune des structures éducatives locales et des circulaires CEL.

Ces commissions bimensuelles fédèrent jusqu'à aujourd'hui tous les acteurs éducatifs de la ville : écoles et collège, inspection de l'Éducation nationale de Tournefeuille, CLAE/CLSH, secteur jeunesse, Jeunesse et sports, associations, parents d'élèves, élus municipaux, techniciens municipaux...

Ce rassemblement des énergies, en particulier l'investissement de l'inspection et des écoles, nous permet de véritablement assurer un travail transversal.

En ce qui concerne le projet d'action, la municipalité oriente une partie de sa politique éducative

autour de la citoyenneté à travers les axes de l'environnement, de l'art, de la culture, du sport et des nouvelles technologies.

En 2003, la commission CEL propose la création de la campagne d'éducation routière; ce projet triennal permet de répondre aux objectifs fondamentaux du CEL et de sensibiliser plus de 900 enfants répartis sur 18 ateliers spécifiques sur 4 jours, grâce à un partenariat avec la Prévention routière, la Sécurité routière, la gendarmerie, les pompiers et d'autres ateliers de voitures miniatures, de kartings, de sensibilisation au

code et au traumatisme de la route, de secourisme...

Cette campagne issue de la volonté des enfants dans le cadre du conseil municipal des jeunes a été accompagnée de la participation de nombreuses classes. Un travail sur l'année a été réalisé sur le temps scolaire pour la création d'affiches diffusées sur la ville.

Cette action a financé l'achat de vélos et trottinettes ainsi que le traçage de pistes d'éducation routière.

Les parents d'élèves quant à eux, ont sensibilisé d'autres parents sur les parkings des écoles.

Depuis cette année, le comité local de pilotage a validé un nouveau projet d'action local en faveur de l'environnement sur les 4 éléments avec la trame « l'impact de l'homme sur son environnement ».

Pour la première fois, toutes les structures éducatives sont réunies autour d'une exposition et de spectacles sur ce thème du mois d'avril à juin.

Il est à noter l'aide précieuse au niveau technique, méthodologique et financier de la direction régionale et départementale de la Jeunesse et des sports, de l'Éducation nationale, de la Caisse d'allocations familiales et de la préfecture bureau de la Sécurité routière.

### Lherm

Dans le cadre du C.E.L., à l'initiative du CLAE et du CLSH un jardin biologique a vu le jour au sein de l'école primaire depuis 2002. À l'origine le jardin bio est un outil fédérateur. Il est fréquenté par le CLAE, le CLSH et certaines classes. Une classe a réalisé un travail sur les épouvantails, l'un d'entre eux a été offert pour le jardin. Les adolescents de l'espace jeunes dans le cadre de divers chantiers ont conçu une table, des bancs, restauré des jardinières et construit une cabane de jardin.

Cette année pour faire vivre ce jardin et relancer une dynamique, l'animatrice référente a initié un projet de banque de graines et de parrainage de semis favorisant les échanges entre les enfants et les adultes (parents, enseignants, Lhermois).



## CONTRAT LOCAL D'ACCOMPAGNEMENT À LA SCOLARITÉ (CLAS) :



Le dispositif CLAS prend de l'ampleur...  
Pour l'année scolaire 2005-2006, en Haute-Garonne, 77 opérateurs (communes ou associations) prennent en charge 5 500 enfants.

La question de la réussite scolaire devient une priorité nationale. Parents, élus, enseignants, administrations, services sociaux, animateurs... mobilisent les énergies locales autour de ce challenge.

La Caisse d'allocations familiales de la Haute-Garonne anime ce dispositif présidé par le préfet, en étroite collaboration avec les services de l'inspection académique et les différents partenaires (Conseil général, FASILD, DDASS, Jeunesse et sport).

La prochaine année scolaire 2006-2007 annonce un cadrage plus précis du dispositif et c'est aussi l'occasion de rappeler la démarche.

**Le CLAS est un dispositif interministériel**, hors temps scolaire, dont l'origine remonte au début des années 1980. L'appellation est alors différente: ce sont les AEPS (actions éducatives périscolaires) ou les RSE (réseaux solidarité école), et les actions ne s'adressent qu'aux quartiers classés « politique de la ville ».

En 1999, ce dispositif s'étend à tout le territoire, sous l'appellation unique « CLAS ». En 2001, la charte nationale de l'accompagnement à la scolarité est signée. Cette charte est le texte de référence pour l'ensemble des acteurs (Charte disponible sur [www.education@gouv.fr](http://www.education@gouv.fr))

**Les bénéficiaires** sont des enfants scolarisés dans les écoles, collèges et lycées, ne bénéficiant pas, dans leur environnement familial et social, des conditions suffisantes pour réussir leur scolarité. Autrement dit, ce dispositif nécessite un repérage en amont, par les

enseignants, des enfants et des jeunes en difficulté et sans soutien.

**Les opérateurs**, qu'ils soient municipaux ou associatifs, développent un certain nombre d'actions. Une action correspond à un groupe de 5 à 15 enfants. Les actions sont organisées par âge et niveau scolaire, ou par thématique (journal de quartier, informatique, théâtre etc...). En 2005-2006, les 77 opérateurs de la Haute-Garonne ont déployé 360 actions.

**Le contenu des actions** : les actions sont ciblées sur l'aide aux devoirs et les apports culturels nécessaires à la réussite scolaire. L'accompagnement à la scolarité reconnaît le rôle central de l'école et se propose, par des stratégies diversifiées :

- D'aider les enfants et les jeunes à acquérir des méthodes, des approches, des relations susceptibles de faciliter l'accès au savoir (notamment en utilisant les technologies de l'information et de la communication).
- D'élargir leurs centres d'intérêts (ouverture aux ressources culturelles, sociales et économiques de l'environnement proche).
- De valoriser leurs acquis afin de renforcer leur autonomie personnelle et leur capacité de vie collective, notamment par la pratique de l'entraide et l'encouragement du tutorat entre jeunes.
- D'accompagner les parents dans le suivi de la scolarité des enfants.

**Le Comité Départemental CLAS** a pour mission :

- de communiquer aux différents acteurs l'existence et « l'esprit » du dispositif.
- De diffuser la charte nationale.
- D'élaborer un « cahier des charges » départemental.
- D'organiser annuellement l'appel à projet et d'en assurer sa diffusion.
- D'examiner les projets, de les sélectionner et d'agréer ceux qui correspondent aux critères requis.
- D'accompagner les opérateurs (organisation de rencontres départementales, élaboration du plan de formation, soutien aux opérateurs).
- De rechercher les financements possibles.
- D'articuler ce dispositif avec les politiques éducatives locales.
- D'évaluer les projets.

**Les conditions d'agrément.** 3 conditions sont essentielles pour qu'un opérateur CLAS soit agréé :

- La première est de travailler en étroite collaboration avec le ou les établissements scolaires où sont inscrits les enfants et les jeunes.
- La seconde est d'enclencher une véritable intervention auprès des parents (les rendre acteurs de la scolarité de leurs enfants), de les soutenir dans leur rôle éducatif.
- Le troisième est d'organiser un large partenariat local, sous l'égide du maire ou son représentant, regroupant les établissements scolaires, fédération de parents d'élèves, opérateurs, élus, inspecteurs Éducation nationale, travailleurs sociaux, dont la mission est de définir les priorités locales en fonction d'un diagnostic partagé, d'organiser la cohérence des actions en fonction des problèmes et attentes relevés. Ce partenariat local peut prendre la forme d'une « commission » du contrat éducatif local (CEL) ou s'il n'y a pas de CEL, d'un comité local d'accompagnement à la scolarité.

#### **Les priorités pour l'année scolaire 2006-2007 :**

Le comité départemental CLAS souhaite mettre l'accent particulièrement sur 3 priorités :

- Renforcer les relations opérateurs/établissements scolaires. Une convention d'objectifs sera conclue entre ces 2 parties, celles-ci déclineront les modalités de collaboration entre établissement/opérateur/parents.
- Personnaliser le plus possible l'encadrement des enfants. (Il est demandé aux opérateurs de respecter un taux d'encadrement d'un adulte pour 4 enfants).
- D'accueillir régulièrement les enfants, au minimum 2 fois par semaine, entre octobre et mai.

#### **Contact pour plus de renseignements :**

*Caisse d'allocations familiales  
Secrétariat du CLAS  
Philippe Deregnacourt- conseiller technique  
24 rue Riquet  
31046 Toulouse Cedex 9  
tél: 05 61 99 47 64  
ou  
Monsieur Jean-Pierre Vidal  
Inspection académique  
Tél: 05 34 44 87 03*

#### **Sur le terrain : quelques exemples et témoignages :**

##### **• En milieu rural, l'association Tremplin pilote un dispositif CLAS.**

Au cœur du canton d'Aurignac, l'association TREMPLIN œuvre depuis sa création en 1991 pour réduire les inégalités de tous ordres. C'est pour réduire les inégalités socioculturelles liées à son implantation rurale qu'en 2001 sont mises en place les premières aides en direction des écoliers et des collégiens. Ces aides rencontrent un vif succès et le centre social et culturel s'inscrit en 2002 au contrat local d'accompagnement à la scolarité. Depuis ce sont une trentaine d'enfants ou de jeunes du CP à la troisième issus du canton et de quelques communes limitrophes qui chaque année bénéficient d'accompagnement. Dans un espace neutre de l'école et de la famille, les accompagnatrices aident les enfants à reprendre confiance dans leur capacité d'apprendre, à se réapproprier des méthodes pour le travail à la maison ou encore pour améliorer leur comportement en classe. Cette année pour aider certains enfants à donner ou redonner du sens aux apprentissages et les ouvrir à des activités culturelles, un atelier d'aide à la recherche documentaire sur Internet a été ouvert. Nos actions se veulent fidèles à la charte de l'accompagnement à la scolarité, c'est pourquoi elles sont en lien avec les enseignants, les familles et les élus. Les accompagnatrices rencontrent les enseignants deux fois dans l'année pour évaluer les progrès des enfants. En complémentarité nous œuvrons pour faire baisser le poids du cartable, aider les familles à comprendre le monde de l'école, à dédramatiser les rencontres avec les enseignants... Enfin cette année nous avons invité Nicole Delvolve, chercheuse au CNRS, auteure du livre « Mon enfant, cet élève ». Lors d'une conférence-débat elle a expliqué aux familles l'importance du respect des rythmes biologiques des enfants, et notamment du sommeil, nécessaire à l'apprentissage puisque c'est quand on dort qu'on retient ce qu'on a appris dans la journée. Elle a aussi souligné l'importance des repas, et notamment le petit-déjeuner. Enfin, elle a évoqué l'indispensable cohérence entre l'école et la maison, la nécessité pour les adultes de donner confiance à l'enfant et d'entretenir avec lui des liens affectifs de qualité... L'accompagnement à la scolarité c'est aussi un dispositif à destination des familles.



• **Association sociale éducative et culturelle (ASEC)**

Association d'accompagnement à la scolarité accueillant des enfants du CP jusqu'en 3<sup>e</sup> dont la mission est de favoriser l'intégration républicaine des populations en difficulté sociale en luttant tout particulièrement contre toutes formes de replis communautaires en développant des pratiques citoyennes. Une aide aux devoirs est proposée chaque soir aux enfants de l'association entre 17 heures et 19 heures. Pour l'aide aux devoirs, la priorité est donnée à des objectifs méthodologiques : organisation, autonomie, méthodologie, comment apprendre une leçon...

Sur ces temps d'étude, il est possible de travailler sur un des six projets CLAS si l'enfant a terminé ses devoirs.

Le mercredi (la journée) et le vendredi soir, pas d'aide aux devoirs mais un travail spécifique (atelier) sur les projets CLAS. (projet journal, sciences expérimentales, astronomie, correspondance...).

L'objectif étant d'offrir aux enfants une ouverture culturelle et l'acquisition de compétences utiles à la réussite scolaire. Un travail est aussi mené en direction des familles pour un meilleur suivi scolaire à la maison (médiation).

La reconduction régulière de certains projets CLAS comme le journal ou la lecture permet un travail suivi autour de la maîtrise de la langue. De façon générale, l'objectif visé est toujours une amélioration des compétences linguistiques (orales et écrites) outil indispensable à la réussite scolaire.

Un travail important autour de la citoyenneté est aussi mené pour lutter contre le repli identitaire constaté ces dernières années. De nombreuses sorties en lien avec les projets sont organisées : cité de l'espace, rencontres d'artistes, visites de musées, atelier mathématiques à Beaumont de Lomagne, sorties cinéma et théâtre...

L'association insiste sur son caractère laïque.



**Contact :**

**ASEC**  
 3 E rue Erick Satie n° 704  
 31100 TOULOUSE  
 Tél. : 05 61 40 32 43  
 E-mail : asec31@wanadoo.fr

• **Le collectif AEPS**

Depuis plus de 20 ans, regroupées au sein d'un collectif, c'est plus d'une quinzaine de personnes, travailleurs sociaux et bénévoles qui reçoivent 150 enfants du quartier d'Empalot, du CP à la terminale, chaque soir après l'école. C'est grâce au bénévolat d'une soixantaine d'animateurs que les séances se déroulent, deux fois par semaine pour chaque enfant accueilli au sein d'un groupe de 6 de même niveau. On peut dire que le travail mené est bénéfique car les jeunes eux-mêmes expriment, au-delà des difficultés purement scolaires, souvent un manque d'organisation en début d'année et font le constat d'une évolution à la fin l'année. Les séances permettent un travail plus organisé qui aboutit à une certaine autonomie.

Bien sûr l'aide aux devoirs tient une place primordiale mais d'autres activités permettent de développer les capacités d'apprentissage et les connaissances des enfants. Les ouvrir à leur environnement, développer la curiosité et la créativité, favoriser l'entraide et la socialisation sont les bases des projets de groupe tels que :

- réalisation d'un guide touristique présentant les pays d'origine des enfants,
- théâtre sur le thème de l'accompagnement à la scolarité, pièce écrite par les enfants encadrés par un acteur professionnel,
- réalisation d'un reportage vidéo sur l'AEPS avec l'aide d'un professionnel,
- travail sur l'image de soi avec une animatrice étudiante en arts plastiques et exposition des tableaux.

Le fait de se retrouver en petit groupe permet aux enfants de mieux se connaître, d'apprendre à travailler en équipe et de créer une réelle solidarité.

La taille du groupe, l'absence de lien prof-élève et l'âge des animateurs contribuent à instaurer plus facilement la communication.

Tous ces éléments participent à renforcer la cohésion du groupe et à améliorer les résultats scolaires.

Pour les parents, ce sont débats, sorties et ateliers qui les rassemblent autour de préoccupations liées à l'éducation de leurs enfants.

Les sorties-familles sont des moments rares mais intenses qui regroupent tous les acteurs (parents, enfants, animateurs, responsables, permanentes) et créent des liens qu'aucune autre activité ne pourrait entraîner. Elles favorisent les échanges et créent de nouveaux rapports entre les familles, les parents et les professionnels. Ce rapprochement nous permet d'être mieux entendus par les parents, de gagner leur confiance et d'être davantage reconnus dans notre professionnalisme. Ces conditions rapprochent, implicitement, les parents de l'école.

C'est aussi l'occasion pour les enfants de partager un moment particulier avec leurs parents, d'en faire des souvenirs communs où les découvertes et les instants vécus participent à développer un rapprochement entre le milieu familial et son environnement plus ou moins proche.

Les parents sont porteurs de savoirs, d'expériences, de responsabilités diverses qui contribuent à l'apprentissage de leurs enfants. Ces sorties révèlent et enrichissent ce phénomène.

En espérant qu'il ne faudra pas 20 ans de plus pour que les enfants du quartier aient les mêmes chances que les autres, le collectif AEPS continue à développer les initiatives et à mobiliser les acteurs sociaux et institutionnels autour de la réussite scolaire de ces enfants.



### • LE CLAS: un appui à côté de l'école pour Venerque et Le Vernet

En octobre 2002, le service enfance/jeunesse intercommunal de Venerque et Le Vernet, soutenu par le Conseil général et la Caisse d'allocations familiales a mis en place l'accompagnement à la scolarité. La réalisation de ce projet a été facilitée par l'existence d'un contrat éducatif local signé sur Venerque en 2001.

La décision de créer ce service a été dictée par la volonté d'améliorer la qualité des services mis à la disposition des jeunes et notamment des moins favorisés socialement. Nous pouvons affirmer aujourd'hui aussi que ce sont les conseils d'écoles qui ont initié puis validé une réflexion et une action dans le domaine de l'accompagnement à la scolarité aidés, en cela, par les différentes municipalités qui nous accueillent dans des lieux de savoirs (médiathèque...).

L'accueil des enfants se fait à différents jours, lieux et communes, selon les ateliers auxquels ils sont inscrits. L'activité CLAS collège couvre ainsi 5 ateliers par semaine, celui des primaires 2 ateliers.

Les intervenants (professionnels et bénévoles) travaillent en concertation, ce qui leur permet d'avoir une vision unie des objectifs et du fonctionnement des ateliers. Ils se retrouvent une fois tous les deux mois afin d'évaluer leur travail et le comportement des jeunes. Parallèlement, ils font régulièrement un point informel qui leur permet de rester en lien et d'être solidaires. Ils ont à cœur d'apporter à chaque enfant, le bien être propice pour appréhender avec sérénité leur quotidien voire leur futur scolaire et familial.

Tous sont conscients de l'importance cruciale d'associer les parents à l'opération. C'est pourquoi ces derniers sont régulièrement tenus informés de l'évolution, du comportement, des efforts... de leurs enfants au sein des ateliers. En début d'année les parents signent d'ailleurs un contrat par lequel ils s'engagent, entre autres, à suivre leurs enfants qui signent également un contrat similaire.

Depuis septembre 2006, le CLAS collège a touché 58 enfants soit 50 familles et le CLAS primaire 23 enfants soit 18 familles.

Depuis la rentrée scolaire 2005-2006, nous dressons un bilan globalement positif. Nous avons constaté que les ateliers CLAS sont un relais non seulement pour les enfants mais aussi pour les parents qui se préoccupent de la réussite scolaire de leurs enfants et n'ont pas les moyens de leur procurer eux-mêmes l'aide nécessaire. Nous avons observé une nette évolution du comportement individuel et collectif des



enfants : respect de l'autorité compétente et discipline, respect des uns envers les autres, développement d'un esprit de groupe et d'une entraide.

Pour conclure, nous savons désormais que l'éducation d'un enfant ou d'un jeune doit se traiter dans sa globalité avec l'ensemble des acteurs qui y œuvrent de près ou de loin. Les temps ont changé, les mentalités également... Nous avons compris que pour vaincre l'exclusion nous devons nous diriger vers plus d'éducation partagée par tous.



#### • témoignage... en ZEP

Sur les ZEP Reynerie Bellefontaine les actions d'accompagnement à la scolarité sont menées par plusieurs associations présentes aussi sur d'autres secteurs de la commune de Toulouse, certaines depuis de nombreuses années. Elles ont pu ainsi créer des liens forts avec des établissements scolaires et sont parfaitement repérées par les habitants.

Les demandes émanant des enseignants, des parents ou des travailleurs sociaux.

Il arrive que les enfants eux-mêmes fassent la démarche d'inscription auprès des associations qui sera formalisée ensuite par les parents.

Qu'attendent les uns et les autres de ces actions ?

En cohérence avec les objectifs fixés par la chartre nationale, chaque association développe son projet à travers diverses activités (journal, atelier jeux, ateliers conte, atelier informatique etc...) sans oublier un temps consacré à l'aide au travail personnel.

Sur notre secteur 12 % des élèves (écoles élémentaires et collèges) sont inscrits à ces actions.

Le partenariat construit et enrichi par quelques années de pratiques instaure des modes de fonctionnement de plus en plus efficace :

- Production d'outils communs de suivi et de liaison associations/écoles/familles.

- Réunions de travail thématiques.
- Échanges de pratiques.
- Régulation des besoins en accompagnateurs.
- Centralisation des listes d'enfants inscrits ; suivi des effectifs.
- Participation à des actions de formation spécifiques CLAS ainsi qu'à des conférences pédagogiques plus particulièrement destinées aux enseignants.
- Développement du partenariat avec l'IFRASS (institut de formation recherche animation sanitaire et social) : un certain nombre d'étudiants issus de cette école sont accueillis en stage, au sein des associations du quartier sur la base de micro-projet à mener à bien en quatre semaines selon des modalités de suivi clairement définies.

Vers quoi devrions-nous tendre ?

- Un développement des relations avec les enseignants qui devrait permettre une meilleure définition des besoins de l'enfant et la reconnaissance de la place de chacun dans ce dispositif. La proposition de convention établissement scolaire porteur de projet contenue dans la note d'orientation du dossier CLAS 2006-2007 devrait aider les partenaires à aller dans cette direction.
- L'accompagnement des parents dans leurs fonctions éducatives dans le temps scolaire et hors temps scolaire.
- La poursuite des actions partenariales et l'affirmation de la place de l'institution scolaire dans ce dispositif.

*Guy Ould-Yahoui, coordonnateur ZEP*

#### DISPOSITIF DE RÉUSSITE ÉDUCATIVE :

Les dispositifs de réussite éducative (programmes 15 et 16 du plan de cohésion sociale) visent à accompagner plus spécifiquement par un soutien personnalisé les enfants et les adolescents ne bénéficiant pas d'un environnement social, familial et culturel favorable à leur réussite.

Ils viennent en complément des dispositifs déjà existants. Ils s'adressent prioritairement à des enfants et adolescents de 2 à 16 ans issus de ZUS et ZEP ou REP.

Le conseil consultatif est chargé de donner un avis, de proposer la répartition des crédits affectés au dispositif, d'évaluer les résultats des actions. Sa



cliché de Luigi Zucente

composition: ville de Toulouse, Conseil général, inspecteur d'académie, deux représentants de l'État désignés par le préfet du département, la DDASS, la Caf, un directeur d'école, un chef d'établissement, des représentants des parents d'élèves désignés par l'inspecteur d'académie, un représentant des associations désigné par le maire. La région est associée aux travaux.

Le comité de pilotage est chargé de définir les orientations du dispositif de réussite éducative en cohérence et en complémentarité avec les dispositifs existants. Il propose la répartition des crédits affectés aux projets, il veille à la réalisation du programme d'actions, à la formation et à la qualification des acteurs. Il valide et transmet chaque année l'évaluation des actions et le bilan du projet au conseil consultatif de réussite éducative.

Sa composition: ville de Toulouse, Conseil général, Éducation nationale; DDASS, DRDJS, CAF, caisse des écoles, représentants des écoles et collèges impliqués, des associations locales concernées.

Une structure juridique support reçoit les subventions. À Toulouse, c'est la caisse des écoles.

Ce programme de réussite éducative voit la mise en place d'une « équipe pluridisciplinaire de soutien » réunissant des professionnels, des vacataires de différentes spécialités (enseignants, éducateurs, psychologues, travailleurs sociaux, des associations...).

Cette équipe pluridisciplinaire aura pour mission de repérer les difficultés avec l'aide de la communauté éducative et d'apporter un soutien personnalisé ou collectif de nature sociale, éducative, psychologique, culturelle...

À Toulouse, un projet de réussite éducative contenant des fiches-actions a été déposé à la préfecture par la mairie soutenue par l'inspection académique. Ce projet a été validé et financé par la délégation interministérielle à la ville (DIV).

#### Fiches-actions réussite éducative pilotées par la ville :

- *Soutiens individuels pluridisciplinaires*: doit permettre de mobiliser une équipe d'intervenants pluridisciplinaires au cas par cas pour des besoins individuels repérés des jeunes et des familles.

- *Actions collectives en direction des jeunes et des familles*: doit permettre de renforcer l'accompagnement des jeunes et des familles en s'appuyant sur des dynamiques collectives: groupes de paroles, accompagnement aux loisirs, soutien éducatif, organisation de séjours « rupture ».

• **Coordination générale et gestion du dispositif communal**: pour l'animation, la coordination générale du dispositif à partir de la structure juridique et financière support (caisse des écoles). Cette coordination aura pour objectif de mettre en cohérence toutes les mesures éducatives mises en place sur les temps scolaires, péri et extrascolaires, d'organiser le suivi des publics et l'accompagnement des familles.

#### Fiches-actions réussite éducative pilotées par l'Éducation nationale :

• **Dispositif « Parenthèse » en écoles élémentaires**: Création d'une classe dans l'école de Jolimont pour des enfants scolarisés présentant un comportement incompatible avec le maintien dans leur classe et pour leur permettre une « mise à distance » sur une période de 6 à 7 semaines. Une prise en charge par différents professionnels (assistante sociale, psychiatre...) est alors engagée selon les besoins. L'enfant et sa famille sont accompagnés dans cette démarche. Le transport est assuré et gratuit. La saisine se fait lors d'une équipe éducative en présence d'un représentant de l'équipe « Parenthèse », du médecin, de l'A. S de l'éducation nationale et de la secrétaire CCPE (obligatoire). La proposition d'intégration dans la classe parenthèse est soumise au comité de pilotage (composé des membres du dispositif, du médecin de santé scolaire rattaché au dispositif et d'un IEN) qui s'engage à donner ou non son accord sous huit jours.

• **Dispositif « Parenthèse » en collège**: Sur le même mode que le dispositif en école élémentaire. La saisine est faite par le collège. Ce dispositif est installé au collège Clémence Isaure.

• **Veille éducative petite enfance/prévention précoce**: Repérer précocement les besoins éducatifs des enfants pour faciliter leur entrée dans les apprentissages. Travailler de façon préventive en partenariat (écoles, CIAE, crèches, RASED, santé scolaire, PMI, secteur de pédopsychiatrie...) ainsi qu'avec les familles: mettre en place des actions favorisant l'information, l'implication voire l'accompagnement des parents dans la réussite scolaire de l'enfant (Café des parents, médiations interculturelles famille-école, accompagnement à la scolarité, soutien à la parentalité, « école des parents »). Cette fiche vient d'être fusionnée avec celle concernant la prévention précoce (ci-après)

• **Prévention précoce et de médiation en faveur de la réussite scolaire**: fiche-action concernant les enfants de 2 ans inscrits en maternelle. Recrutement d'un édu-

cateur de jeunes enfants (EJE) pour l'accueil quotidien dans l'école, l'accompagnement sur les temps de transition (repas, sieste, interclasse...), la médiation entre familles, enseignants et personnels, temps d'échange et de réflexion autour de la parentalité (café des parents), accueil et information des nouveaux parents en partenariat avec les institutions et/ou associations de quartier.

• **Tout élève de ZEP peut parler deux langues au sortir du collège**: développement d'actions de soutien spécifique dans chaque collège hors temps scolaire et renforcement des séjours d'échanges linguistiques.

• **é-collège**: création de deux pôles expérimentaux: un pôle GS/CP, un pôle CM2/6<sup>e</sup> pour des élèves dont on pense qu'ils pourraient être en difficulté dans ces moments de rupture.

• **Accompagnement dans l'accès à la formation et à l'emploi pour des jeunes collégiens en risque de rupture**: mise en place d'actions supplémentaires pour aider des jeunes en voie de déscolarisation, en risque de rupture ou sortis du système scolaire sans qualification. Un référent adulte sera désigné pour assurer le lien avec les différents acteurs concernés (MGI, mission locale, entreprises, ZFU associations, école régionale de la seconde chance...).

• **Projet culturel départemental « L'autre et l'ailleurs » initié par l'inspection académique avec le soutien du FASILD**: à la rencontre de deux cultures, où l'on apprend à connaître l'Autre et à se respecter dans ses différences... Appariements entre établissements ZEP et hors ZEP (1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> degrés) sur la base d'un projet artistique et culturel avec présentation générale à la fin de l'année scolaire. Ce projet doit viser les objectifs de respect mutuel, d'intégration, de lutte contre les discriminations, d'ouverture culturelle, de développement de la connaissance de l'autre à travers la mémoire de l'immigration.

#### Exemple de rencontres entre deux collèges: Bellefontaine et Le Vernet

Le partenariat entre deux collèges ZEP et hors ZEP, Bellefontaine et Le Vernet a démarré en 2003-2004. Il s'est poursuivi les trois années suivantes – les élèves se sont accueillis dans leur environnement respectif autour d'activités sportives, ludiques et artistiques.

L'objectif essentiel était de permettre une meilleure acceptation de l'autre par un gommage des préjugés de toute nature.

En 2003-2004, ce partenariat s'est concrétisé à Bel-

lefontaine et au Vernet, avec des rencontres sportives (courses VTT et escalade) pour les 5<sup>e</sup>/4<sup>e</sup>, et des rencontres en 6<sup>e</sup> avec la découverte de l'environnement de l'autre.

En 2004-2005, une classe de 6<sup>e</sup> de Bellefontaine a invité les 6<sup>e</sup> du Vernet qui ont découvert :

- La réalité du quartier Bellefontaine (loin des clichés du Mirail) par une visite historique du site et ses transformations successives (avec l'association la Gargouille).
- Une pratique religieuse et culturelle « autre » par la découverte d'une mosquée du quartier.
- Une activité physique nouvelle : l'escalade.

Puis le collège Bellefontaine a découvert Le Vernet : course d'orientation dans la campagne, visite de l'église etc...

En 2005-2006 : « L'autre et son quartier »

Comme les deux années précédentes, l'échange est basé sur les rencontres entre les deux collèges avec leurs identités respectives. Des réticences se manifestent toujours lors de la première journée mais ensuite les relations entre enfants se nouent plus rapidement et plus facilement.

Visites, sports, échanges, goûters sont partagés avec plaisir, parfois étonnement.

Une production finale réalisée avec les enseignants d'arts plastiques, français, histoire géographie a été réalisée pour le festival Camino. Dessins aquarellés ou à l'acrylique racontent Bellefontaine et Le Vernet, reliés dans un « Carnet d'ici, carnet d'ailleurs », ils sont agrémentés de « regards croisés » grâce aux photos prises par les élèves.

Un questionnaire passé auprès des élèves en 2003-2004 faisait apparaître que 84 % des élèves souhaitaient voir l'échange se poursuivre.

*« Ça permet de se rencontrer... c'est un vrai échange de culture et d'univers ».*

*Autour du hip-hop : « J'adore que des personnes viennent nous montrer ce qu'ils savent faire et ça bouge bien... j'ai aimé parce que je n'en avais jamais fait »*

Les élèves du Vernet avaient trouvé le quartier Bellefontaine « sympathique et très agréable » « très joli mais sale ». « Il y a beaucoup d'immeubles mais les jardins publics sont sales », « Je pense que ce sont des immigrés qui ne connaissent pas la nature... ils sont plus vifs que nous car nous venons de la campagne et eux de la ville » « Les élèves ne sont pas différents de nous mais il y a beaucoup d'arabes ».

Il fallait combattre des idées reçues sur le Mirail – seu-

les de telles rencontres le permettent.

Cette année, lors de l'accueil des élèves du Vernet, on a constaté une évolution très positive dans les regards, les mamans avaient préparé leurs spécialités pour un goûter au retour des visites avec « La Gargouille ». Certains petits du Vernet auraient bien aimé venir passer quelques jours dans la famille de leur correspondant à Bellefontaine.

Quelle merveilleuse aventure !

Un tout petit chemin parcouru, plein d'espoir...

#### **Quelques remarques de nos élèves :**

*« J'ai bien aimé les élèves du Vernet, ils sont très gentils, ils nous ont bien accueillis »* Alicia

*« Cette idée de jumelage est bonne car on rencontre de nouvelles personnes, de nouveaux lieux – La vue à Clermont le Fort était très belle »* Redouane

*« Dans notre quartier, il n'y a presque que des immeubles — là-bas il y a des maisons – On a vu la plus vieille maison du village. C'était beau mais un peu désert. »* Nesrine

En conclusion, apprendre à connaître et à respecter l'autre, son histoire, sa culture, son mode de vie devient peu à peu une réalité. Grâce à ces rencontres d'enfants, on peut penser que les familles également changent leur regard. Nous poursuivons cette démarche porteuse d'espoir, d'ouverture et d'évolution positive, même si c'est à petits pas et sans cesse à recommencer.

#### **Exemple de rencontre entre deux écoles :**

##### **André Daste et Lakanal**

Afin de valoriser la notion de respect mutuel et de contribuer au rapprochement entre un établissement de ZEP et un autre hors ZEP, nous avons mis en place au cours de cette année scolaire une chorale regroupant des élèves des écoles élémentaires Lakanal et André Daste mais également de l'IMP l'Escolo.

A partir de ces regroupements et des échanges qui ont pu être menés, les élèves ont pu prendre conscience qu'il existe des métissages dans les musiques d'hier et d'aujourd'hui. Ce parcours artistique et culturel nous a permis d'approcher cette notion d'altérité qui concerne « tout ce qui est autre ».

De septembre à novembre, chaque école a mis en place une pratique vocale à partir d'un répertoire commun et un travail autour de la voix dans ses différents aspects.

À la fin de l'année 2005, nous avons enregistré les chants proposés par les familles de l'école Daste. Dans le cadre du projet artistique et culturel « L'autre et l'ailleurs » un intervenant a arrangé et harmonisé ces chants et d'autres que les élèves avaient déjà chantés au cours de l'année précédente. Les arrangements sont



conçus pour permettre aux élèves de découvrir et pratiquer la polyphonie.

Au cours du deuxième trimestre, les regroupements ont permis de travailler les chants sélectionnés avec l'aide d'un musicien accompagnateur (accordéon, piano et tuba).

Ce projet a abouti à deux représentations : lors de l'inauguration du festival Camino avec un programme éclectique (Lakadaste, Santiano, Soleil d'Afrique, Notre ville et l'hymne européen) et lors d'un spectacle de fin d'année à la salle bleue d'Empalot.

Nous espérons que cette pratique vocale pourra se poursuivre l'année prochaine tant au niveau de la chorale de cycle que de la chorale Lakadaste car cela permet aux élèves d'apprendre à interpréter des chants de plus en plus exigeants dans un esprit d'ouverture à l'autre et à sa culture.



Nous tenons à remercier tout particulièrement Anne Vieu, coordinatrice "politique de la ville" à HG3, qui a largement contribué à la rédaction de ce dossier.

## LES SIGLES

- A.N.R.U : Agence nationale pour la rénovation urbaine
- C.C.P.D : Conseils communaux de prévention de la délinquance
- C.E.L : Contrat éducatif local
- C.I.V : Comité interministériel des Villes
- C.L.S : Contrat local de sécurité
- C.N.V : Comité national des villes
- D.I.V : Délégation interministérielle à la ville
- D.S.Q : Développement social de quartier
- D.S.U : Développement social urbain
- E.J.E : Éducateur (trice) de jeunes enfants
- F.A.S : Fonds d'action sociale
- F.A.S.I.L.D : Fonds d'action et de soutien pour l'intégration et la lutte contre les discriminations
- F.A.U : Fonds d'aménagement urbain
- F.I.V : Fonds interministériel d'intervention pour la Ville
- G.L.T.D : Groupe local de traitement de la délinquance
- G.P.U : Grand projet urbain
- G.P.V : Grand projet de ville
- H.V.S : Habitat et vie sociale
- M.D.S : Mission de développement social
- M.O.U.S : Maîtrise d'œuvre urbaine et sociale
- P.L.I.E : Plans locaux d'insertion par l'économie
- R.E.P : Réseaux d'éducation prioritaire
- R.M.I : Revenu minimum d'insertion
- S.R.U : Solidarité renouvellement urbain
- Z.E.P : Zone d'éducation prioritaire
- Z.F.U : Zone franche urbaine
- Z.R.U : Zone de redynamisation urbaine
- Z.U.S : Zone urbaine sensible

Sources d'informations : ville en France, préfecture de Haute-Garonne, mairie de Toulouse, [www.ville.gouv.fr](http://www.ville.gouv.fr), DSU Reynerie/Bellefontaine, bulletins officiels de l'Éducation nationale, [www.ressources-territoires.com](http://www.ressources-territoires.com)